

Extrait du SNTRS-CGT

<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article128>

13 et 14 mai 2009

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - ARCHIVES - 2009 -

Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2009

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Les syndicats et associations de l'enseignement supérieur et de la recherche soussignés rappellent que la défense de l'emploi est l'une de leurs principales revendications. Au contraire, le gouvernement fait le choix de supprimer des emplois de fonctionnaires et de développer massivement l'emploi précaire pour occuper des fonctions techniques, administratives et de recherche.

La situation de l'emploi dans l'Enseignement supérieur et la Recherche est scandaleuse. Il y a actuellement, dans les laboratoires et services des organismes et des universités, des milliers de travailleurs précaires qui pour la plupart d'entre eux exercent des fonctions ou apportent des compétences qui correspondent à un besoin pérenne.

Si le gouvernement a fait quelques concessions sous la pression des mobilisations, les syndicats et organisations sous-signées rappellent leur exigence que soit restitué au budget et mis aux concours de recrutement l'ensemble des emplois supprimés en 2009 tant dans les organismes de recherche que dans les universités, que soient annulées définitivement toutes les suppressions d'emplois déjà prévues pour les années 2010 et 2011, et leur exigence d'un plan de création d'emplois statutaires pour résorber la précarité et développer les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier pour répondre à l'équivalence TP=TD et à la nécessité de prendre en compte les besoins de la formation.

Mercredi 13 mai 2009 assemblées générales dans les laboratoires et les UFR titulaires et précaires ensemble

Les organisations appellent à créer des comités locaux de défense des salariés précaires. Elles les appellent à recenser et à défendre pied à pied tous les CDD et poser la question de leur devenir en fin de contrat. Chaque fin de contrat doit être considérée comme un licenciement abusif dès lors que l'employeur prévoit de recruter à nouveau en CDD pour poursuivre le travail du salarié en fin de contrat. Tous les moyens de mobilisation pour défendre concrètement les personnels face à leur employeur et face à l'entité qui finance leur emploi doivent être mis en oeuvre. Ces moyens incluent de la part de chaque directeur d'unité, d'UFR, chef de service, président de centre ou d'université, une demande officielle d'ouverture d'emploi de titulaire pour chaque « poste » de CDD ayant vocation à perdurer.

Jeudi 14 mai 2009 Manifestations à Paris et en régions Opérations labo morts et blocage des services administratifs

Premiers signataires : FSU-(SNESUP, SNCS, SNASUB), CFDT-(SGEN-Recherche-EPST), CGT-(SNTRS), SOLIDAIRES (SUD-Recherche-EPST, SUD-Education, SUD-Etudiant), SLR, SLU...



13 et 14 mai 2009